



PROGRAMME D'URGENCE D'APPUI À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU TOGO

Date D'approbation :

Décembre 2009.

Pays :

TOGO

Localité :

Tout le Togo.

Type :

Prêt

Montant :

1662 M F CFA

1. PROMOTEUR/ BÉNÉFICIAIRE / EMPRUNTEUR

Le Programme a été initié par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). Les bénéficiaires du Programme sont les acteurs des filières riz et maïs. L'emprunteur est L'Etat togolais.

2. SECTEUR

Agriculture/Développement Rural

3. OBJET ET OBJECTIF DU PROGRAMME

L'objet du Programme est d'accroître la production locale de céréales (riz et maïs).

L'objectif du Programme est de réduire les effets de la crise alimentaire par la mise sur le marché de ! consommation, en quantité et en qualité suffisante, des denrées alimentaires issues des exploitations agricoles, spécialisées dans la production de spéculations à cycles courts.

4. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

Les Milieux Ruraux qui sont favorable à la production des céréales de Riz et Maïs

5. COMPOSANTES DU PROGRAMME

Le Programme comprend trois (03) composantes : i) Acquisition d'intrants ; ii) Équipements de transformation des produits agricoles ; iii) organisation et gestion du programme

6. COÛT ET FINANCEMENT

Le coût total du Programme est estimé à 1667 M F CFA HT et sera financé comme suit (M F CFA) :

BOAD (1662 M F CFA)